



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Délibération N°

Date de convocation : 05 octobre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 15 octobre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis au Foyer Rural de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (58 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Croise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Wallincourt-Selvigny

Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Michel COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Gérard BEZIN
Didier BONIFACE

Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Martine THUILLEZ(S)
Jean-Pierre MAILLIARD
Christiane MARANDE
Pierre LEVEQUE(S)
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET
Sandrine TRIOUX
Bernard VERMEIL
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Pierre LAUDE
Bernard PLET
Jean WECXSTEEN
Gilberte SZOPA(S)
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSIONIERE

Michaëlle LEGRAND
Joseph MODARELLI
Annie DORLOT(S)
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Francis GOURAUD
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ
Véronique NICAISE
Jean-Raymond WATTIEZ
Brigitte LEDUC(S)
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
André-Marie FORRIERRE

Membres excusés (14) : Maryse BASQUIN, Gilles PELLETIER, Serge LEULIETTE, Bruno MANNEL, Cécile MERCIER, Michèle BRULANT, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE, Jacky DUMINY, Daniel CATTIAUX, Henri QUONIOU, Daniel FIEVET.

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.



EQUIPEMENT DES PROJETS VERGERS A L'AIDE DE MOBILIER ET DE SIGNALÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la fiche action 4 du Programme Leader du Pays du Cambrésis, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a engagé une démarche d'implantation de haies, vergers, prairies fleuries et d'arbustes.

Monsieur le Président indique que sur ces espaces parfois situés au cœur des villages, des aménagements ont été proposés avec la mise en place d'un mobilier permettant notamment une petite pause des riverains, l'organisation de pique-nique ou encore pour une sensibilisation au cadre de vie.

Monsieur le Président précise que des fonds FEADER peuvent être mobilisés selon le tableau ci-après :

	Part en %	Montant
FEADER	55	15 765,75€
Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis	45	12 899,25€
	Coût total HT	28 665,00€

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- approuver le plan de financement,
- l'autoriser à solliciter la subvention,
- l'autoriser à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

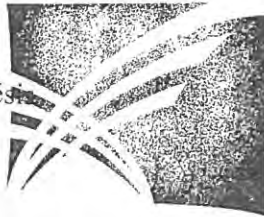
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 19 octobre 2012 et de la publication
Le 19 octobre 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 19 octobre 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.